



## Jeux Vidéo

Flash Valeur

# BigBen Interactive

## Prévisions relevées pour l'exercice en cours...

Lundi 12 Novembre 2007

**Analyste :**

Jean-Pierre Miguet

Tél : 01.44.70.20.78

jpmiguet@euroland-finance.com

**Actualité**

La publication d'un CA semestriel en hausse de 20,9% à 30,6 M€ s'est révélée en ligne avec les attentes consensuelles. La stratégie du groupe est d'optimiser ses résultats sans privilégier la croissance de ses ventes. Les accessoires, segment le plus rentable qui est le cœur de métier du groupe, et c'est là le point essentiel, ont progressé de 44,6% sur le semestre pour représenter dorénavant 60,3% du CA consolidé (contre 55% sur le S1 06/07).

**Données boursières**

Capitalisation : 41,3 M€

Nombre de titres : 9 790 173 titres

Volume moyen / 6 mois : 12 578 titres

Extrêmes / 12 mois : 3,10 € / 5,60 €

Rotation du capital / 6 mois : 0,13 %

Flottant : 18,2 %

Code Reuters : BGBN.PA

Code Bloomberg : BIG FP

Code ISIN : FR 000074072

**Commentaires**

Nous anticipons que la part des accessoires dans les ventes de l'exercice 2007/08 (clos à mars) devraient avoisiner 63-64%, ce qui ne justifie plus notre extrême prudence sur la marge brute anticipée (33,3% sur l'exercice contre 35,3% prévu sur le S1). Sans changer notre prévision de CA 07/08, à 75 M€, nous remontons notre attente de marge brute sur l'exercice à 35,3% (contre 33,3% précédemment). Notre estimation de résultat opérationnel est en conséquence relevée de 5,8 M€ à 7,3 M€, et la marge opérationnelle de 7,7% à 9,7%. En intégrant une activation d'impôts de 1 M€, nous rehaussons notre projection de RNPG à 6,5 M€ (marge nette à 8,7%) contre 5,2 M€ (marge nette de 6,9%) précédemment.

**Actionnariat**

Deutsche Bank AG London 24,2%

Monceau Immobilier 29 31,1%

Alain Falc : 17,5%

Bernard Fry : 3,8%

Roland de St Victor : 1,1%

FCPE salariés : 0,2%

Autocontrôle : 0,4%

Public : 21,7%

**Recommandations**

Nous réitérons en conséquence notre opinion d'achat et relevons notre objectif de cours, calculé par DCF, de 5,4€ à 6,7€.

	05/06	06/07	07/08p	08/09p
<b>CA (M€)</b>	63,8	68,4	75,0	80,0
<b>REX (M€)</b>	(18,5)	3,2	7,3	8,4
<b>RNPG (M€)</b>	(16,7)	2,2	6,5	7,7
<b>Var CA</b>	-52,5%	7,2%	9,6%	6,7%
<b>Marge opérationnelle</b>	-	4,7%	9,7%	10,5%
<b>Marge nette</b>	-	3,2%	8,7%	9,6%
<b>Gearing net</b>	ns	ns	332%	133%
<b>VE/CA</b>	1,05	1,0	0,9	0,8
<b>VE/ REX</b>	-	20,9	9,2	8,0
<b>PER intégrant la dilution des BSA</b>	-	18,8	6,4	5,4

Source : Euroland Finance.





## ● A suivre

RN S1 2007/08 publié le 29 Novembre 2007, publication accompagnée d'une réunion.

### SYSTEME DE RECOMMANDATION

Les recommandations d'EuroLand Finance portent sur les six prochains mois et sont définies comme suit :

- Achat :** Potentiel de hausse supérieur à 10% par rapport au marché assorti d'une qualité des fondamentaux.  
**Neutre :** Potentiel de hausse ou de baisse de moins de 10% par rapport au marché.  
**Vendre :** Potentiel de baisse supérieur à 10% et/ou risques élevés sur les fondamentaux industriels et financiers.

### DETECTION POTENTIELLE DE CONFLITS D'INTERETS

Corporate Finance	Intérêt personnel de l'analyste	Détention d'actifs de l'émetteur	Communication préalable à l'émetteur	Contrats de liquidité	Contrat Eurovalue*
Non	Non	Non	Non	Non	Non

\* Animation boursière comprenant un suivi régulier en terme d'analyse financière avec ou non liquidité

La présente étude est diffusée à titre purement informatif et ne constitue en aucune façon un document de sollicitation en vue de l'achat ou de la vente des instruments financiers émis par la société objet de l'étude.

Cette étude a été réalisée par et contient l'opinion qu'EuroLand Finance s'est forgée sur le fondement d'information provenant de sources présumées fiables par EuroLand Finance, sans toutefois que cette dernière garantisse de quelque façon que ce soit l'exactitude, la pertinence ou l'exhaustivité de ces informations et sans que sa responsabilité, ni celle de ses dirigeants et collaborateurs, puisse être engagée en aucune manière à ce titre.

Il est important de noter qu'EuroLand Finance conduit ses analyses en toute indépendance, guidée par le souci d'identifier les atouts, les faiblesses et le degré de risque propre à chacune des sociétés étudiées. Toutes les opinions, projections et/ou estimations éventuellement contenues dans cette étude reflètent le jugement d'EuroLand Finance à la date à laquelle elle est publiée, et peuvent faire l'objet de modifications par la suite sans préavis, ni notification.

EuroLand Finance attire l'attention du lecteur sur le fait que dans le respect de la réglementation en vigueur, il peut arriver que ses dirigeants ou salariés possèdent à titre personnel des valeurs mobilières ou des instruments financiers susceptibles de donner accès aux valeurs mobilières émises par la société objet de la présente étude, sans que ce fait soit de nature à remettre en cause l'indépendance d'EuroLand Finance dans le cadre de l'établissement de cette étude.

Tout investisseur doit se faire son propre jugement quant à la pertinence d'un investissement dans une quelconque valeur mobilière émise par la société mentionnée dans la présente étude, en tenant compte des mérites et des risques qui y sont associés, de sa propre stratégie d'investissement et de sa situation légale, fiscale et financière. Les performances passées et données historiques ne constituent en aucun cas une garantie du futur. Du fait de la présente publication, ni EuroLand Finance, ni aucun de ses dirigeants ou collaborateurs ne peuvent être tenus responsables d'une quelconque décision d'investissement.

Aucune partie de la présente étude ne peut être reproduite ou diffusée de quelque façon que ce soit sans l'accord d'EuroLand Finance. Ce document ne peut être distribué au Royaume-Uni qu'aux seules personnes autorisées ou exemptées au sens du UK Financial Services Act 186 ou aux personnes du type décrit à l'article 11(3) du Financial services Act. La transmission, l'envoi ou la distribution de ce document sont interdits aux Etats-Unis ou à un quelconque ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (au sens de la règle « S » du U.S. Securities Act de 1933).